

Décision de la présidence

[Français]

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au ministre que les groupes communautaires sont souvent des groupes de première ligne qui s'intéressent et qui aident les personnes en difficulté.

Comment le ministre peut-il justifier qu'avec une situation de chômage très élevée au Québec, il ne trouve d'autre solution que de couper les PDE et de se réserver l'allocation des crédits selon son bon vouloir? Est-il en train de préparer le référendum?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, en effet, il y a 50 000 emplois de plus au Québec. Cela monte en comparaison avec le mois d'octobre. Il y a une grande augmentation d'emplois dans la province de Québec et j'espère qu'il y aura du progrès dans l'avenir. Mais je dois dire encore que la priorité de notre gouvernement est d'aider les groupes qui en ont le plus besoin comme les jeunes sans emploi. Et j'espère que nous aurons l'appui de l'honorable député et de ses collègues dans cet effort.

* * *

[Traduction]

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

La semaine dernière, Nicholas Battersby, un jeune homme de l'Angleterre, a été abattu à coups de feu, dans les rues d'Ottawa, par plusieurs jeunes contrevenants. Les Canadiens en ont soupé de l'inaction du gouvernement.

● (1500)

Quand le ministre de la Justice agira-t-il au lieu de se contenter de parler? Quand va-t-il réformer la Loi sur les jeunes contrevenants? Qu'est-ce qui l'en empêche?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord adresser mes condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie, non seulement dans ce crime, mais également dans un certain nombre de crimes sauvages et insensés qui ont été commis ces dernières semaines.

Je voudrais également souligner, pour répondre à la question du député, que notre colère, notre douleur et notre inquiétude au sujet de ces terribles événements ne devraient pas nous porter à croire qu'il existe une solution simple ou rapide aux problèmes sous-jacents dont ces événements sont les symptômes tragiques.

Longtemps avant les événements des récentes semaines, le gouvernement s'affairait à élaborer un plan précis d'action concrète pour s'attaquer à ces problèmes. Ce plan comprend à la fois des modifications aux lois pénales, dont la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, afin de les rendre plus efficaces, ainsi que des initiatives de prévention du crime qui, en fin de

compte, contribueront tout autant, sinon davantage, à régler ces problèmes.

Je peux assurer au député qu'au cours des prochaines semaines, il constatera que le gouvernement a pris amplement de mesures concrètes pour régler les problèmes liés aux jeunes contrevenants et à la criminalité en général dans notre société.

* * *

[Français]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je désire souligner la présence dans la tribune de Son Excellence Francisque Ravony, premier ministre de la République de Madagascar.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Ghaus Bux Khan Maher, Président de l'assemblée provinciale de Sindh, au Pakistan.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis prêt à rendre ma décision en ce qui concerne l'objection que le député de Calgary-Ouest a soulevée, le 25 mars dernier, au sujet des projets de loi omnibus.

J'aimerais remercier l'honorable député ainsi que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell pour leur contribution à la discussion.

Le député de Calgary—Ouest soutient que le projet de loi C-17, Loi modificative portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé au Parlement le 22 février 1994, est un projet de loi omnibus, qu'il doit donc être déclaré irrecevable et que la Chambre ne doit pas l'étudier dans sa forme actuelle.

Il soutient également que le projet de loi ne contient aucun principe unificateur; qu'il vise à modifier plusieurs lois existantes; qu'il force les députés à prendre une décision applicable à plusieurs questions différentes; et, enfin, que la variété des sujets traités dans le projet de loi peut causer des difficultés au comité chargé de l'étudier.

À l'appui de son argument, l'honorable député invoque la décision rendue le 26 janvier 1971 par le Président Lamoureux ainsi que le commentaire 626(1) de Beauchesne, 6^e édition.

[Français]

Avant d'examiner les divers points soulevés par l'honorable député, j'aimerais, comme mes prédécesseurs l'ont fait par le passé, passer en revue nos pratiques concernant les projets de loi omnibus.